

**NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS

Code du produit : WHITER

UFI : F1H0-Y0RR-400J-RJ60

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : HITAM France.

Adresse : 19 avenue de Meaux.77470.POINCY.FRANCE.

Téléphone : 01 60 32 91 39. Fax : 01 60 32 91 89.

qualite@hitam.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59.**

Société/Organisme : INRS.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Corrosion cutanée, Catégorie 1B (Skin Corr. 1B, H314).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS09



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 231-668-3

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF

EC 931-292-6

OXYDE D'ALKYL DIMETHYLAMINE

Étiquetage additionnel :

EUH208

Contient EUCALYPTUS HE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence - Prévention :

P260

Ne pas respirer les fumées, les brouillards ou les vapeurs

P280

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

## NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER

Conseils de prudence - Intervention :

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas d'ingestion ou de contact ayant causé des brûlures.

P391

Recueillir le produit répandu.

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq 0.1\%$  publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances  $\geq 0,1\%$  présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition :**

| Identification                                                                                                                          | Classification (CE) 1272/2008                                                                                                                                  | Nota | %                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|
| INDEX: 017_011_00_2<br>CAS: 7681-52-9<br>EC: 231-668-3<br>REACH: 01-2119488154-34-XXXX<br><br>HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF | GHS05, GHS09, GHS07<br>Dgr<br>Skin Corr. 1B, H314<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400<br>M Acute = 10<br>EUH:031                                       |      | 2.5 $\leq x\%$ < 10 |
| INDEX: 609<br>CAS: 308062-28-4<br>EC: 931-292-6<br>REACH: 01-2119490061-47-XXXX<br><br>OXYDE D'ALKYL DIMETHYLAMINE                      | GHS07, GHS05, GHS09<br>Dgr<br>Acute Tox. 4, H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 2, H411<br>Aquatic Acute 1, H400<br>M Acute = 1 |      | 0 $\leq x\%$ < 2.5  |
| INDEX: 283_406_2<br>CAS: 8000-48-4<br>EC: 283-406-2<br><br>EUCALYPTUS HE                                                                | GHS07, GHS09, GHS08, GHS02<br>Dgr<br>Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Chronic 2, H411           |      | 0 $\leq x\%$ < 2.5  |

**Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë**

| Identification                                                                                                     | Limites de concentration spécifiques | ETA                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| INDEX: 609<br>CAS: 308062-28-4<br>EC: 931-292-6<br>REACH: 01-2119490061-47-XXXX<br><br>OXYDE D'ALKYL DIMETHYLAMINE |                                      | orale: ETA = 1064 mg/kg PC |
| INDEX: 283_406_2<br>CAS: 8000-48-4<br>EC: 283-406-2<br><br>EUCALYPTUS HE                                           |                                      | orale: ETA = 3100 mg/kg PC |

**NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER**

**Informations sur les composants :**

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**En cas d'inhalation :**

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas d'ingestion :**

Ne rien faire absorber par la bouche.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

**5.1. Moyens d'extinction**

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER**

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune donnée n'est disponible.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

OXYDE D'ALKYL DIMETHYLAMINE (CAS: 308062-28-4)

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Homme exposé via l'environnement**

Ingestion  
Effets systémiques à long terme  
0.44 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme  
5.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
1.53 mg de substance/m<sup>3</sup>

**Concentration prédite sans effet (PNEC) :**

OXYDE D'ALKYL DIMETHYLAMINE (CAS: 308062-28-4)

Compartiment de l'environnement : Sol  
PNEC : 1.02 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce  
PNEC : 0.0335 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer  
PNEC : 0.00335 mg/l

**NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER**

|                                             |                                               |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Eau à rejet intermittent<br>0.0335 mg/l       |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Sédiment d'eau douce<br>5.24 mg/kg            |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Sédiment marin<br>0.524 mg/kg                 |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Usine de traitement des eaux usées<br>24 mg/l |

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

**- Protection des mains**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- PVC (Polychlorure de vinyle)

**- Protection du corps**

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

## Couleur

Jaunâtre

## Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

## Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

## Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

## Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

## Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

## Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

## Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

## Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

## Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

## pH

pH : 13.00 +/-1.

Base forte.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

## Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

## Solubilité

Hydrosolubilité : Diluable.

Liposolubilité : Non précisé.

## Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

## Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

## Densité et/ou densité relative

Densité : 1.119

## Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

## 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

**NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER**

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- le gel

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant de trois minutes à une heure.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopecie et des cicatrices.

**11.1.1. Substances**

**Toxicité aiguë :**

EUCALYPTUS HE (CAS: 8000-48-4)

Par voie orale :

DL50 = 3100 mg/kg poids corporel/jour

OXYDE D'ALKYL DIMETHYLAMINE (CAS: 308062-28-4)

Par voie orale :

DL50 = 1064 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Par voie cutanée :

DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Par voie orale :

DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Par voie cutanée :

DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Lapin

**11.1.2. Mélange**

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Hypochlorite de sodium (solutions aqueuses) (CAS 7681-52-9): Voir la fiche toxicologique n° 157.

**NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER**

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**12.1. Toxicité**

**12.1.1. Substances**

OXYDE D'ALKYL DIMETHYLAMINE (CAS: 308062-28-4)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 2.67 mg/l  
Durée d'exposition : 96 h

Durée d'exposition : 35 jours

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 3.1 mg/l  
Espèce : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 48 h

Espèce : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues : CER50 = 0.146 mg/l  
Durée d'exposition : 72 h

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION....% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.06 mg/l  
Facteur M = 10  
Espèce : Salmo gairdneri  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 2.1 mg/l  
Espèce : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les algues : CER50 = 28 mg/l  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Durée d'exposition : 72 h

**12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**12.2.1. Substances**

OXYDE D'ALKYL DIMETHYLAMINE (CAS: 308062-28-4)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION....% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**12.3.1. Substances**

OXYDE D'ALKYL DIMETHYLAMINE (CAS: 308062-28-4)

Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>ow</sub> = 2.7

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2020 [40-20] - OACI/IATA 2023 [64]).

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

3266

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN3266=LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

(hypochlorite de sodium, solution....% cl actif)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- Classification:



8

**14.4. Groupe d'emballage**

II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

- Matière dangereuse pour l'environnement :

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

| ADR/RID | Classe | Code        | Groupe | Etiquette | Ident. | QL     | Dispo. | EQ                   | Cat.       | Tunnel |
|---------|--------|-------------|--------|-----------|--------|--------|--------|----------------------|------------|--------|
|         | 8      | C5          | II     | 8         | 80     | 1 L    | 274    | E2                   | 2          | E      |
| IMDG    | Classe | 2°Etiquette | Groupe | QL        | FS     | Dispo. | EQ     | Arrimage manutention | Séparation |        |

**NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER**

|  |   |   |    |     |          |     |    |                   |            |
|--|---|---|----|-----|----------|-----|----|-------------------|------------|
|  | 8 | - | II | 1 L | F-A. S-B | 274 | E2 | Category B<br>SW2 | SGG18 SG35 |
|--|---|---|----|-----|----------|-----|----|-------------------|------------|

| IATA | Classe | 2°Etq. | Groupe | Passager | Passager | Cargo | Cargo | note    | EQ |
|------|--------|--------|--------|----------|----------|-------|-------|---------|----|
|      | 8      | -      | II     | 851      | 1 L      | 855   | 30 L  | A3 A803 | E2 |
|      | 8      | -      | II     | Y840     | 0.5 L    | -     | -     | A3 A803 | E2 |

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

Polluant marin (IMDG 3.1.2.9) : (hypochlorite de sodium, solution...% cl actif)

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

**Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

**Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :**

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

**Précurseurs d'explosifs :**

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

**Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :**

- moins de 5% : agents de surface cationiques
- parfums

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

|      |                                                                                     |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.                                                    |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                           |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.               |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                    |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                                               |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                        |

**NETTOYANT BLANCHISSANT POUR JOINTS - WHITER**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Abréviations et acronymes :**

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.